Nargis.fr
Published on *Mairie de Nargis* (http://www.mairie-nargis.com)

Extrait d'acte de naissance

Qu'est-ce que l'enseignement à distance ?

Mis à jour le 10 octobre 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

L'enseignement à distance est une forme d'enseignement qui ne comporte pas la présence physique d'un professeur et ne s'effectue pas dans le cadre d'un établissement scolaire.

Qui est concerné ?

L'enseignement à distance est destiné à un public large qui désire acquérir des savoirs les plus divers tout au long de sa vie.

C'est le cas notamment pour :

- l'élève qui ne fréquente pas un établissement scolaire (élève handicapé, étudiant étranger,...),
- la personne incarcérée,
- le salarié adulte désirant reprendre des études,
- la personne qui souhaite se former...

Image not found
http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/note.jpg
A noter

À noter : vous pouvez bénéficier d'une bourse, selon conditions, si vous êtes inscrit au Centre national d'enseignement à distance (Cned) au niveau collège (particuliers) ou au niveau lycée (particuliers).

Quels sont les enseignements concernés ?

L'enseignement à distance peut concerner la formation initiale ou la formation professionnelle tout au long de la vie.

Les matières concernées sont extrêmement variées.

De plus, les niveaux visés par l'enseignement à distance comprennent aussi bien l'enseignement scolaire, supérieur ou professionnel.

Quelle forme prend-il ?

La formation ouverte et à distance (FOAD) est une formation utilisant les nouvelles technologies du multimédia et de l'internet (visioconférences, espace collaboratif, messagerie électronique, forum).

Il peut donc se faire par le biais des cours en ligne ouverts et massifs (Clom, également appelés *Mooc*).

L'enseignement à distance peut également être réalisé sous des formes plus classiques, avec des supports papiers par exemple.

Pour en savoir plus

- Trouver sa formation à distance - Information pratique - Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Où s'adresser ?

Centre national d'enseignement à distance (Cned)

- Pour des informations sur les formations proposées

Par téléphone

+33 (0)5 49 49 94 94 (serveur vocal en dehors des heures d'ouverture)

Novembre à mai : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Juin à octobre : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

Informations sur les formations et les dossiers d'inscription pour les offres de formation du centre national de l'enseignement à distance (Cned).

Par messagerie

Accès au
formulaire
de contact par courriel pour poser une question aux équipes du Cned.

Par courrier

Cned

BP 60200

86980 Futuroscope Chasseneuil CEDEX

Références

- Code de l'éducation : articles L131-1 à L131-12 - Obligation scolaire
- Code de l'éducation : articles R426-1 à R426-3 - Centre national d'enseignement à distance
- Code de l'éducation : articles R531-19 à D531-22 - Formations et établissements habilités à recevoir des boursiers nationaux du 2nd degré de lycée

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F541